



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0572

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Collèges privés - Aide aux projets d'actions éducatives - Année scolaire 2015-2016**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Berthilier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0572**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges privés - Aide aux projets d'actions éducatives - Année scolaire 2015-2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a pour compétence première de construire, d'entretenir et de doter en moyens de fonctionnement les collèges de son territoire.

La Métropole se positionne également comme un partenaire du monde éducatif et à ce titre, elle peut soutenir, à travers des subventions de fonctionnement, un certain nombre d'actions destinées aux collégiens.

Parmi celles-ci, figure le soutien à l'action éducative et culturelle des collèges publics et privés, dont les principes généraux d'organisation et les modalités d'attribution ont été approuvés par délibération du Conseil de la Métropole n° 2015-0399 en date du 29 juin 2015.

Après examen des demandes, le Conseil de la Métropole est appelé à fixer par délibération les projets retenus et le montant des aides allouées. Le versement de ces aides n'interviendra que sur production des factures par les établissements.

Actions liées aux projets d'établissement

Sur ces actions, les collèges pourraient se voir attribuer une subvention dans les domaines prioritaires mis en avant par la Métropole, à savoir : citoyenneté et vivre ensemble ; mémoire, prévention et santé des jeunes ; éducation au développement durable ; culture scientifique et technique ; économie et entreprises.

En ce qui concerne les 36 collèges privés, les subventions sont étudiées au fur et à mesure de leur réception par le service et doivent correspondre, pour être instruites, aux critères retenus pour les collèges publics.

Un bilan des actions subventionnées l'année précédente sera systématiquement demandé au collège pour l'étude d'une nouvelle demande.

Il est ainsi proposé au Conseil d'approuver l'attribution des aides aux projets d'actions éducatives des établissements, selon l'annexe jointe à la délibération, pour 5 projets et un montant total de 1 400 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant total de 1 400 € aux collèges privés pour les actions éducatives de l'année scolaire 2015-2016, selon le détail joint en annexe.

2° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 et 2016 - compte 6574 - fonction 221 - opération n° 0P034O304A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.